Gestion de la cohabitation des versions 3 et 4 de la demande de logement social

Relatif au Système National d'Enregistrement (SNE)

version non diffusable

Suivi des versions :

Versions	Date	Objet des modifications	Auteur	Relecture	Date validation
V1	1/10/2020	V1	VMA	PS	29/07/2020

1 octobre 2020

DGALN/DHUP/PH

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

Table des matières

Préambule 3
Cadre juridique 3
A. Détail des champs impactés par la modification du formulaire de demande de logement social 4
B. Règles générales de cohabitation 6
C. Règles de gestion de traduction de demandes entre version 3 et 4 7
D. Table de correspondance des motifs en situations 12
i. Saisie de demandes V4 sur un outil en V3 13
ii. Saisie de demandes V3 sur un outil en V4 13
E. Séparation des colocataires 13
i. Saisie de demandes V4 sur un outil en V4 13
ii. Saisie de demandes V3 sur un outil en V4 13
iii. Saisie de demandes V4 sur un outil en V3 13

version non diffusable

Préambule

Cette note détaille les règles de cohabitation entre les versions 3 et 4 de la demande de logement social pour l'ensemble des territoires. Elle présente les règles générales de cohabitation fonctionnelle des deux versions ainsi que les règles plus précises de traduction des informations entre version 3 et version 4 de la demande de logement social.

Ce document est principalement destiné aux guichets enregistreurs saisissant les demandes de logement social directement via l'application SNE ou sur un outil privatif interfacé, et plus généralement à l'ensemble des personnes ayant accès au système en écriture ou en consultation.

Cadre juridique

L'entrée en vigueur du nouveau formulaire de demande de logement locatif social est fixée au 1er octobre 2020. À compter du 1er février 2021, le formulaire annexé à l'arrêté du 6 août 2018 ne peut plus être utilisé.

Depuis le 15 septembre 2020, le NIR et les ressources mensuelles sont obligatoires quelle que soient la version du cerfa utilisée. Entre le 1er octobre et le 31 janvier 2021, les deux formulaires, V3 et V4 cohabitent selon les règles de gestion précisées dans ce document, chaque outil, SNE ou SI privatif, ne permettant la saisie que d'un de ces deux modèles en vigueur.

Les outils encore en V3 n'ayant pas intégrés le NIR et les ressources mensuelles obligatoires ne pourront pas dialoguer avec les outils en V4. Il est indispensable que ces contrôles soient implémentés pour permettre la cohabitation.

version non diffusable

A. Détail des champs impactés par la modification du formulaire de demande de logement social

Section	Modifications (hors changement mineurs d'intitulés)
Votre demande	– modification de l'intitulé « Avez-vous déjà déposé une demande de logement social ? (oui/non) » en « Il s'agit (d'une première demande / du renouvellement d'une demande en cours / d'une modification d'une demande en cours) »
	– modification de l'intitulé « Si oui, numéro unique d'enregistrement attribué » en « Si vous avez déjà une demande en cours, indiquez votre numéro unique d'enregistrement »
	– modification de l'intitulé « Si oui, numéro de sécurité sociale » en «Votre numéro de sécurité sociale »
Vos coordonnées	– ajout du champ « Acceptez-vous de recevoir des informations par mail ou par SMS ? »
	– suppression du champ « Situation de famille »
	– fusion des champs « Tél domicile » et « Tél travail »
	– modification de l'intitulé « Nom de la personne ou de la structure» en « Si vous êtes hébergé personne ou structure hébergeante »
	– modification de l'intitulé « Localité » en « Ville »
Votre conjoint ou votre codemandeur	– modification de l'intitulé « Conjoint » en « Marié »
	– ajout du champ « Ascendant »
	– ajout du champ « Descendant »
	– ajout du champ « Fratrie »
Vos colocataires	– ajout du champ « Monsieur »
	– ajout du champ « Madame »
	– ajout du champ « Nom de naissance »
	– ajout du champ « Nom d'usage »
	– ajout du champ « Prénoms »
	– ajout du champ « Sa date de naissance »
Handicap	– ajout du champ « Nombre de personnes en situation de handicap »
	– suppression du champ « Logement adapté au handicap »
Votre situation professionnelle	– suppression des champs « CDI » et « Agent public »
	– ajout du champ « Salarié du privé » et « Agent de l'Etat »
	– déplacement du champ « CDD, stage, intérim » et modification de l'intitulé en « Vous êtes en CDD ou en intérim »
	– ajout du champ « Vous avez vécu une période de chômage de plus d'un an »
	– ajout du champ « Elle s'est terminée le »
	– suppression du champ « Profession »
	– suppression du champ « Avez-vous plusieurs employeurs ? »
	– suppression du champ « Nom de votre employeur »
	– suppression du champ « Artisan, commerçant, profession libérale »
	– suppression du champ « Retraité »

version non diffusable

	– fusion des champs « Apprenti » et « Etudiant » en « Etudiant ou apprenti »
	– modification de l'intitulé « Commune du lieu de travail » en « Ville du lieu de travail principal »
	– modification de l'intitulé « Pays » en « Pays du lieu de travail »
	– modification de l'intitulé « Si vous êtes salarié dans une entreprise de plus de 10 salariés, N° Siret de l'employeur » en « Si vous êtes salarié ou apprenti dans une entreprise privée et que vous travaillez dans un établissement situé en France, précisez le numéro Siret de votre employeur principal »
Revenus mensuels	– ajout du champ « Percevez-vous des ressources mensuelles ? »
Votre situation	– suppression du classement des motifs
	– ajout de situations à cocher
	– suppression du champ « Depuis le »
	– suppression du champ « Nom de la structure »
	– suppression du champ « Nom du centre »
	– suppression du champ « Catégorie »
	– suppression du champ « Chambre » dans la liste « Type de logement actuel »
	– modification de l'intitulé « Locataire parc privé » en « Locataire ou sous-locataire d'un logement privé »
	– modification de l'intitulé « Résidence étudiante » en « Résidence étudiante ou universitaire »
	– modification de l'intitulé « Sous locataire ou hébergé dans un logement à titre temporaire » en « Logement temporaire »
	– modification de l'intitulé « Hébergé dans une structure d'hébergement (CHRS,CHU,CADA,autres) » en « Structure d'hébergement (CHRS, CHU, CADA…) »
	– modification de l'intitulé « Héberger dans un centre départemental de l'enfance et de la famille ou centre maternel » en « Centre départemental de l'enfance et de la famille ou centre maternel »
	– modification de l'intitulé « Hébergé chez vos parents ou vos enfants » en « Chez vos parents ou chez vos enfants »
	– modification de l'intitulé « Hébergé chez un particulier » en « Chez un particulier »
	– modification de l'intitulé « Camping, caravaning » en « Camping »
	– modification de l'intitulé « Hébergé à l'hôtel » en « A l'hôtel »
	– modification de l'intitulé « Sans abri ou habitat de fortune » en « Sans abri, habitat de fortune, bidonville »
	– modification de l'intitulé «Occupant sans titre » en « Occupant sans titre, squat »
	– modification de l'intitulé « Logé en habitat mobile » en «Habitat mobile »
	– modification de l'intitulé « Type de logement » en « Nombre de pièces principales (hors cuisine et salle de bain) »

version non diffusable

	– modification des intitulés « T1/T2/T3/T4/T5/T6 et plus » en « 1 (studio)/2/3/4/5/6 et + »
Le logement que vous recherchez	– modification de l'intitulé « Acceptez-vous un logement au rez-de-chaussée ? » en « Refuserez-vous absolument un logement au rez-de-chaussée ? »
	– suppression du champ « Montant maximum de la dépense de logement »
	– modification de l'intitulé « Type de logement » en « Nombre de pièces principales (hors cuisine et salle de bain) »
	– modification des intitulés « T1/T2/T3/T4/T5/T6 et plus » en « 1 (studio)/2/3/4/5/6 et + »

B. Règles générales de cohabitation

Pendant la période de cohabitation, des outils encore en V3 peuvent communiquer avec d'autres en V4 **à condition qu'ils aient implémentés le NIR et une ressource mensuelle obligatoire**. Chaque outil, en V3 ou V4 (version outil) de la demande, peut effectuer des actions sur des demandes pour certaines encore en V3 et pour d'autres en V4 (version demande), selon les règles générales suivantes :

– le PGP est un outil en V4 de la demande depuis le 1 octobre.
– le SNE (Web App') est un outil en V4 de la demande depuis le 1er octobre.
– les systèmes privatifs interfacés au SNE peuvent être en V4 ou rester en V3 jusqu'au 31/01/2021 au plus tard.

– toute nouvelle demande créée à partir d'un outil en V4 (dont le PGP et la Web App') est une demande en format V4.
– toute nouvelle demande créée à partir d'un système privatif encore en V3, est une demande en format V3.
– ainsi, jusqu'au 31/01/2021, une nouvelle demande peut être créée en V3 ou en V4.

– au 1er octobre, l'ensemble des demandes en stock dans le système était en V3.

Depuis le 1er octobre :
– une demande en V3 peut être modifiée (y compris renouvellement ou radiation) par un outil en V3, en restant en V3 de la demande.
– une demande en V3 peut être modifiée (y compris renouvellement ou radiation) par un outil en V4.
– dès qu'une demande en V3 est modifiée (hors suppression, ajout ou modification d'une pièce justificative (PJ), d'un événement ou d'un contingent) par un outil en V4, elle passe définitivement en V4 de la demande.

– une demande en V4 peut être modifiée par un outil en V3 (la demande restant en V4 avec un niveau d'information correspondant à une demande en V3 qui vient d'être traduite en V4 selon les règles de gestion précisées plus bas). Un outil en V3 de la demande peut par ailleurs ajouter, supprimer ou modifier une PJ, un événement ou un contingent, sur une demande en V4.

version non diffusable

– la consultation, le dispatching, le rapatriement et la copie numérique d'une demande en V3 sur un outil en V4 est possible, moyennant l'application de règles de gestion définies plus bas. Ces actions ne transforment pas la demande en V4.

– la consultation, le dispatching, le rapatriement et la copie numérique d'une demande en V4 sur un outil encore en V3 est possible, moyennant l'application de règles de gestion définies plus bas.

– la consultation d'une demande en V3 à partir de la Web App' ou du PGP renvoie visuellement une demande en V3. De même, le Cerfa éditable en mode consultation d'une demande en V3 renvoie un formulaire en V3.

C. Règles de gestion de traduction de demandes entre version 3 et 4

Pendant la période de cohabitation, entre le 1er octobre et le 31/01/2021, les deux Cerfa, V3 et V4 restant en vigueur, un guichet enregistreur recevant un formulaire Cerfa V3 complété doit pouvoir le saisir sur un outil en V4 de la demande, et inversement, certains champs, listés plus haut, ayant évolué (ajout, suppression, modification).

Dans le cas où le guichet n'a pas la possibilité de demander directement au demandeur les éléments nécessaires au réajustement de sa demande, lié à la modification de sa version, les règles de gestions suivantes doivent par défaut être appliquées.

Ces mêmes règles de gestion sont par ailleurs opérées automatiquement lors de la conversion d'une demande V3 en V4 et inversement, dans le cadre d'une consultation, dispatching, rapatriement ou copie numérique, ou, dans les cas prévus, d'une modification entraînant un changement de version de la demande.

version non diffusable

	Données concernées		Règles de gestion			
Type de modification	**Section**	**Champ ou modalité**	**Saisie d'un Cerfa V3 sur un outil en V4**	**Traduction automatique d'une demande en V3 appelée par un outil en V4**	**Saisie d'un Cerfa V4 sur un outil en V3**	**Traduction automatique d'une demande en V4 appelée par un outil en V3**
Modification d'intitulé de champ ou d'élément de liste	Exemples : – « localité » devient « ville » – « Hébergé chez vos parents ou vos enfants » devient « Chez vos parents ou chez vos enfants » – etc.		– correspondance transparente			
Modification de modalités	Votre demande	– modification de l'intitulé « Avez–vous déjà déposé une demande de logement social ? (oui/non) » en « Il s'agit ? (d'une première demande / du renouvellement d'une demande en cours / d'une modification d'une demande en cours) »	– « oui » bascule en « du renouvellement d'une demande en cours » – « non » bascule en « d'une première demande »		– « d'une première demande » bascule en « Non » – « du renouvellement d'une demande en cours » en « Oui » – « d'une modification d'une demande en cours » en « Oui »	
	Votre conjoint ou votre codemandeur	– suppression du champ « colocataire » – ajout des champs « Ascendant », « Descendant », « Fratrie »	– le guichet doit contacter le demandeur pour positionner la personne dans la bonne rubrique	– bascule en DEFAUT – le guichet doit contacter le demandeur pour positionner la personne dans la bonne rubrique	– bascule en « colocataire »	

version non diffusable

Modification de modalités	Vos colocataires	– ajout du champ « Civilité » – ajout du champ « Nom de naissance » – ajout du champ « Nom d'usage » – ajout du champ « Prénoms » – ajout du champ « Date de naissance » (cf. Séparation des colocataires)	– le guichet saisie les informations du colocataire dans la rubrique colocataire.	– la rubrique colocataire est renseigné automatiquement	– le guichet saisie les informations du colocataire dans la rubrique cotitulaire et coche « Colocataire » en « Lien avec le demandeur ».	– la rubrique cotitulaire est renseigné automatiquement
	Handicap	– ajout du champ « Nombre de personnes handicapées » – suppression du champ « Logement adapté au handicap »	– le total est calculé en comptant le nombre d'annexes handicap		– bascule en « Logement adapté au handicap »	
	Votre situation professionnelle	– suppression des champs « CDI » et « Agent public » – ajout du champ « Salarié du privé » et « Agent de l'Etat » – déplacement du champ « CDD/Interim »	– « CDI » bascule en « Salarié du privé » – « CDD,stage, interim » bascule en « Salarié du privé » + « CDD ou intérim » – « Agent public » bascule en « Agent de l'Etat »		– « Salarié du privé » bascule en « CDI » – « Salarié du privé » + « CDD ou intérim » bascule en « CDD,stage, interim » – « Agent de l'Etat » bascule en « Agent public »	
	Logement que vous recherchez	– modification de l'intitulé « Acceptez–vous un logement au rez–de–chaussée ? » en « Refuserez–vous absolument un logement au rez–de–chaussée ? »	– le guichet inverse le sens de la réponse	– les champs sont automatiquement inversés	– le guichet inverse le sens de la réponse	– les champs sont automatiquement inversés

version non diffusable

Modification de modalités	Votre situation	– suppression du classement des motifs – ajout de situations à cocher (cf. Table de correspondance des motifs en situations)	– le guichet traduit les motifs en situations et coche les situations correspondantes en se référant à la table de correspondance (cf. Tableau 1)	– les motifs sont automatiquement traduit en situations et les situations correspondantes sont cochées	– le guichet sélectionne les 3 situations prioritaires, les traduit en motifs et les numérote en se référant à la table de correspondance (cf. Tableau 1) – sans motif correspondant, le guichet coche par défaut « Autre »	– les situations sont automatiquement traduit en motifs et numérotés – sans motif correspondant, le champ « Autre » est coché par défaut
Ajout en V4 d'un champ n'existant pas en V3 de la demande	Vos coordonnées	– ajout du champ « Acceptez–vous de recevoir des informations par mail ou par SMS ? »	– le guichet coche « non » par défaut	– correspondance transparente avec notifEvt et notifSMS	– correspondance transparente avec notifEvt et notifSMS	– correspondance transparente avec notifEvt et notifSMS
	Votre situation professionnelle	– ajout du champ « Vous avez vécu une période de chômage de plus d'un an » – ajout du champ « Elle s'est terminée le »	– le guichet laisse la donnée non renseigné	– le champ, n'existant pas en V3, apparaît comme non renseigné	– les données peuvent être inscrites dans les précisions complémentaires de la DLS	– l'éventuel renseignement de la donnée en V4 n'est pas visible, le champ n'existant pas en V3. Au besoin, le guichet doit consulter le SNE en Web App'
Ajout en V4 d'un champ obligatoire n'existant pas en V3 de la demande	Revenus mensuels	– ajout du champ « Percevez-vous des ressources mensuelles ? »	– si aucune ressource n'est renseignée, le guichet doit contacter le demandeur – si au moins une ressource est renseignée, le guichet coche « Oui »	– si aucune ressource n'est renseignée, « Non » est coché automatiquement – si au moins une ressource est renseignée, « Oui » est coché automatiquement	– le champ n'existe pas et n'a donc pas à être saisi	

version non diffusable

Suppression en V4 de champs obligatoires en V3	Vos coordonnées	– suppression du champ « Situation de famille »	– le guichet coche les champs correspondants dans « Lien avec le demandeur » et « Votre situation »	– les données sont automatiquement renseignées dans « Lien avec le demandeur » et « Votre situation »	– le guichet coche les champs correspondants en fonction de « Lien avec le demandeur » et « Votre situation »	– les données sont automatiquement renseignées en fonction de « Lien avec le demandeur » et « Votre situation »
Suppression en V4 d'un champ non obligatoire en V3	Votre situation professionnelle	– suppression du champ « Profession » – suppression du champ « Avez–vous plusieurs employeurs ? » – suppression du champ « Nom de votre employeur »	– le champ n'existe plus et n'a donc plus à être saisi			
		– suppression du champ « Artisan, commerçant, profession libérale »	– bascule en « Autres situations »		– le champ n'existe plus et n'a donc plus à être saisi	
		– suppression du champ « Retraité »	– bascule en « Autres situations »		– bascule en « Retraité » si « Autres situations » est renseigné et si la ressource « Retraite » est renseignée	
	Votre situation	– suppression du champ « Depuis le » – suppression du champ « Nom de la structure » – suppression du champ « Nom du centre » – suppression du champ « Catégorie »	– le champ n'existe plus et n'a donc plus à être saisi			
	Le logement que vous recherchez	– suppression du champ « Montant maximum de la dépense de logement »	– le champ n'existe plus et n'a donc plus à être saisi			
Fusion en V4 de deux champs distincts en V3	Vos coordonnées	– fusion des champs « Tél domicile » et « Tél travail »	– bascule en « tel domicile ou travail » si un seul numéro est renseigné, sinon « tel domicile » est prioritaire		– bascule en « tel domicile »	
	Votre situation professionnelle	– fusion des champs « Apprenti » et « Etudiant »	– bascule en « Etudiant ou Apprenti »		– bascule en « Apprenti » si le SIRET est renseigné sinon bascule en « Etudiant »	
Ajouts et suppressions d'éléments de liste	Votre situation	– suppression du champ « Chambre » dans la liste « Type de logement actuel »	– bascule en « T1 »		– le champ n'existe plus et n'a donc plus à être saisi	

version non diffusable

D. Table de correspondance des motifs en situations

Pendant la période de cohabitation, un guichet enregistreur recevant un formulaire Cerfa V4 complété doit pouvoir le saisir sur un outil en V3 de la demande, et inversement. Dans le cas où le guichet n'a pas la possibilité de demander directement au demandeur les 3 motifs de sa demande de logement social, il devra se référer à la table de correspondance suivante.

	Motifs de la demande V3 classés par ordre de priorité à respecter	**Situation de la demande V4**
1	Violences familiales	Violence au sein du couple ou mariage forcé
2	Sans logement ou hébergé ou en logement temporaire	Sans abri, habitat de fortune, bidonville
3	Démolition	Logement bientôt démoli
4	Logement insalubre ou dangereux ou local impropre à l'habitation (cave, sous-sol, garage, combles, cabane)	Logement indigne
5	Logement non décent (ne répondant pas aux caractéristiques fixées par le décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002)	Logement non décent
6	Logement repris ou mis en vente par son propriétaire	Logement repris ou mis en vente par son propriétaire
7	En procédure d'expulsion	En procédure d'expulsion
8	Handicap	Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie + nombre
9	Raisons de santé	Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie
10	Logement trop cher	Logement trop cher
11	Logement trop grand	Logement trop grand
12	Divorce, séparation	Divorce ou séparation
13	Décohabitation	Départ de personnes à charge du foyer
14	Logement trop petit	Logement trop petit
15	Futur mariage, concubinage, PACS	Rapprochement familial
15	Regroupement familial	Rapprochement familial
16	Profession du demandeur ou de son conjoint : assistant(e) maternel(le) ou familial(e)	Ce champ a été déplacé dans la partie Situation Professionnelle
17	Mobilité professionnelle	Changement de lieu de travail
18	Rapprochement du lieu de travail	Logement éloigné : du lieu de travail
18	Rapprochement des équipements et services	Logement éloigné : des équipements et services
20	Rapprochement de la famille	Logement éloigné : de la famille
21	Renouvellement urbain	Sans correspondance
21	Problèmes d'environnement ou de voisinage	Sans correspondance
21	Accédant à la propriété en difficulté	Sans correspondance
21	Autre motif particulier (précisez)	Sans correspondance

Tableau 1 : Correspondance des motifs en situations

version non diffusable

i. Saisie de demandes V4 sur un outil en V3

Pour traduire les situations en motifs le guichet doit :

- Sélectionner les 3 situations prioritaires en se référant à la table
- Traduire les situations en motifs en se référant à la table
- Cocher les motifs dans son outil (en l'absence de motif, cocher le champ « Autre »)

ii. Saisie de demandes V3 sur un outil en V4

Pour traduire les motifs en situations le guichet doit :

- Traduire les motifs en situations en se référant à la table
- Cocher les situations dans son outil (en l'absence de situation, ne rien cocher)

E. Séparation des colocataires

A partir du 1er octobre une demande individuelle doit être créée pour chaque colocataire. La définition d'un colocataire est prise au sens strict, il peut s'agir de personnes d'une même famille autres que mariés, pacsés, concubins, ascendants, descendants, fratrie et enfants à charge qui sont co-demandeurs.

i. Saisie de demandes V4 sur un outil en V4

Une partie colocataire permet de renseigner le nom, nom d'usage, prénom, civilité, date de naissance. Ces éléments permettront aux bailleurs de prendre en compte ce souhait de colocation lors du traitement des demandes. Si un champ de la partie colocataire est rempli alors les autres champs doivent obligatoirement être remplis.

ii. Saisie de demandes V3 sur un outil en V4

Pour la saisie des demandes de colocation en V3 sur un outil en V4, les informations du colocataire doivent être saisies dans la rubrique colocataire.

Si le demandeur est présent, le guichet l'informe qu'une demande individuelle doit être déposée par chacun des colocataires.

iii. Saisie de demandes V4 sur un outil en V3

Pour la saisie des demandes de colocation en V4 sur un outil en V3, les informations du colocataire doivent être saisies dans la rubrique co-titulaire en cochant « Colocataire » en « Lien avec le demandeur ».

version non diffusable